



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 février 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 janvier 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19 février 2001

**Assainissement pluvial : Construction d'un bassin d'orage dans le
secteur de la rue Tartifume - Dossier d'appel d'offres**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D2010812001

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2001

Eau et Assainissement

**Assainissement pluvial : Construction d'un bassin d'orage dans le
secteur de la rue Tartifume - Dossier d'appel d'offres**

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par arrêté en date du 5 Juillet faisant suite au déroulement d'une enquête publique au titre du code de l'expropriation, le Préfet des DEUX-SEVRES a autorisé la construction d'un bassin de stockage des eaux pluviales dans les terrains du secteur des rues Tartifume et Bas Paradis Prolongée.

Les acquisitions foncières nécessaires à cet aménagement qui ont concerné plusieurs propriétaires sont réalisées. Il y a donc lieu de procéder à cet aménagement.

Cet ouvrage consiste à stocker les eaux de pluies de temps d'orage provenant du bassin versant des rues de la Burgonce, de Strasbourg et de l'avenue de Paris. Des déversoirs d'orage à construire sur l'avenue de Paris et la rue Voltaire dévieront ces eaux vers ce bassin. Ce stockage permettra de délester d'autant le collecteur général traversant la Brèche et la rue Ricard et de diminuer sa fréquence de mise en charge.

Pour réaliser ces travaux, il y a lieu de lancer une consultation par appel d'offres ouvert.

Le financement de ces travaux est prévu au budget principal de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer le marché à venir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)